Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Envoyé en préfecture le 28/05/2025
028-200040277-20250407-D2025-271-AU
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 28/05/2025
Réception par le préfet : 07/10/2025
Publication : 07/10/2025

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE D'AVRE
# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, dix-huit heures les membres du conseil syndical du Syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre, légalement convoqué se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Patrick RIEHL, Président.
Lieu : théâtre de la Vallée à Saint-Rémy-sur-Avre
Convocations adressées le 12 mars 2025.
Nombre de délégués titulaires : 24
Nombre de délégués suppléants : 24
(Les délégués titulaires et suppléants ont été convoqués)
Etaient présents :
Titulaires : Evelyne ALBERTELLI, Patrick RIEHL, Pascal JEANPIERRE, Michel GRUDE, Christophe MARMION, Denis GARNIER, Patrick BRIERE, Francis GAUTIER, Dominique JOUANDET.
Suppléants : Enrico GAMBUTO, Chantal BREUX, Jérémy BERTOLOTTI, William TRIBOY, Alain LANGLOIS, Patrick VEIT, Jean-François VERDIER.
Etaient excusés :
Titulaires : Jean-Loup JUSTEAU, Jean-Louis GUIRLIN, Pascal ARTECHEA, Jean-Pierre VILLECHANOUX, Erik MICHIELS, Patrice ROULAND, Christophe FOURMONT.
Suppléants : Bruno FARINA.
Etaient absents :
Titulaires : Daniel RIGOURD, Sébastien LEROUX, Thierry LAINE, Julien FRESSENGE, Ulrich SAUGERON, Damien BRUNET, Luc MOLANDRINO, Jean-Jacques BOUTTIER.
Suppléants : Christian THOMAS, Emeric ESNAULT, Nelson FONSECA, Jérôme MENARD, Annie LEBORGNE, Alexandre HAUTTAIRE, Evelyne DELAPLACE, Rénald MEYER, Yvain FORESTIER, Jean-Pierre JAVELLE, Aymar GIROULT DES BROSSES, Clément NAVEAU, Jean-Jacques UNINSKY, Alain PROUTEAU, Stéphanie FEUGUEUR, Guillaume ANDRIEU d'IRAI.
Mme Evelyne ALBERTELLI a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 20253103_005

**OBJET : révision des tarifs journaliers des prestations de maitrise d'œuvre par le SMAVA**

Sur proposition de Monsieur le président, le conseil syndical décide de fixer à 144 € le tarif journalier des prestations de maîtrise d'œuvre et / ou de suivi des travaux réalisés par le SMAVA, ceci à compter du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Patrick RIEHL

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLÉE D'AVRE -SMAVA-

Certifiée exécutoire après réception
En Préfecture le 28/05/2025
Et publication ou notification le 29/05/25

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLÉE D'AVRE -SMAVA-